

10.—Lue une lettre du Docteur J. G. Adami, transmettant un mémoire sur le coût de l'établissement de terrains de jeux sur la ferme Fletcher et sur le Parc LaFontaine.

Résolu: D'ajourner l'étude de cette question, à la demande de M. le Commissaire Lachapelle.

11.—Soumis un rapport de M. le Commissaire Lachapelle sur les enquêtes faites par le Département de l'Assistance Municipale, dans un certain nombre de cas de demandes de réinternement ou d'internement d'enfants sans tutelle dans les écoles d'industrie et de malades incurables dans l'Hôpital des Incurables, et recommandant que des poursuites soient intentées devant la Cour du Recorder contre les personnes suivantes responsables des frais d'entretien de patients publics, dans l'Asile St-Jean de Dieu, savoir:

Théodore Laruelle	\$280
Henri Roberge	56
Jos. Ed. Legris	4

Résolu: D'autoriser le Département en Loi à prendre les poursuites en question.

12.—Sur recommandation de l'Ingénieur en Chef, il est Résolu: De permettre à M. Arthur Spraggs d'ériger une écurie sur le lot No 159, subd. 80 du quartier Hochelaga, No 508 rue Moreau;

De permettre à MM. Kendal Bros. d'ériger une boutique de forge sur le lot No 1598, subd. 66, du quartier Ste-Marie, No 147 de la rue Iberville.

De permettre à M. Xavier Rochon d'ériger un entrepôt d'automobile sur le lot No 10, subd 147 et 148 du quartier Duvernay, en arrière du No 1000 rue St-Christophe;

De permettre à M. A. Gauthier de réparer une écurie située sur le lot No 1207, subd. 79, 80 et 81 du cadastre du quartier St-Jacques, No 893 de la rue St-André;

De permettre à M. Amédée Charbonneau de recevoir et emmagasiner et vendre du bois de chauffage sur le lot No 7, subd. 713, 714 et 715 du quartier St-Denis, No 2913 de la rue St-Denis;

De permettre à M. L. de Jean d'ériger une boutique pour réparer les automobiles, sur le lot No p-632 du quartier Saint-Georges, rue Lagauchetière;

De permettre à M. Stanislas Léveillé d'ériger une boutique de forge sur le lot No 11, subd. 1170 et 1168 du quartier Laurier, No 2916, Boulevard Saint-Laurent.

13.—Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, informant le Bureau que les locataires des propriétés ci-dessous mentionnées, ont été notifiés d'avoir à évacuer leur logement pour le 1er mai prochain, et recommandant de prendre les mesures nécessaires pour que lesdites maisons soient démolies dès les premiers jours de mai.

Résolu: De donner instructions à l'Agent des Achats et des Ventes de vendre à l'encan les matériaux provenant de la démolition des propriétés suivantes, savoir:

- 1° Propriété Carson, et al., rue de la Montagne, 1 logement;
- 2° Jos. Perrier, rue de la Montagne, 3 logements;
- 3° P. Langlois, rue de la Montagne, 4 logements;
- 4° N. G. Marshall, rue de la Montagne, 2 logements;
- 5° Succession Taranto, rue Saint-Louis, (Champ de mars), 23 logements;
- 6° C. R. Grothé, rue Saint-André, 2 logements;
- 7° Propriété de la rue Dumont.

Il est aussi

Résolu: D'autoriser le Surintendant des Edifices Municipaux à louer, aux meilleures conditions possibles, les logements de la propriété Massicotte & Trudeau, rue du Palais, pour une autre année, à compter du 1er mai prochain.

14.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef de la Cité, informant le Bureau que l'égout qui devait être construit sur l'avenue des Pins, entre les rues Université et Redpath, n'est pas nécessaire, et qu'en conséquence, le montant de \$27,700 voté à cette fin, peut être retourné au Trésorier.

Résolu: En conséquence.

10.—Read a letter from Dr. J. G. Adami, showing the amount required to cover the cost of establishing playgrounds on Fletcher's Field and La Fontaine Park.

At the request of Commissioner Lachapelle, it was

Resolved: That consideration of said matter be deferred.

11.—Submitted a report from Commissioner Lachapelle on the investigations held by the Municipal Assistance Department anent the applications for recommitment or commitment of uncared for juveniles to industrious schools, recommending that law-suits be entered in the Recorder's Court against the following parties liable for the maintenance of public patients in the St. Jean de Dieu asylum, to wit:

Théodore Laruelle	\$280
Henri Roberge	56
Jos. Ed. Legris	4

Resolved: That the Law Department be authorized to take the suits in question.

12.—On the recommendation of the Chief Engineer, it was

Resolved: To allow Mr. Arthur Spraggs to erect a stable on lot No. 159, subd. 80, Hochelaga Ward, No. 308, Moreau street;

To allow Messrs. Kendall Bros. to erect a blacksmith shop on lot No. 1598, subd. 66, St. Mary's Ward, No. 147, Iberville street;

To allow Mr. Xavier Rochon to erect an automobile warehouse on lot No. 10, subd. 147 and 148, Duvernay Ward, in rear of No. 1000 St. Christophe street;

To allow Mr. A. Gauthier to repair a stable situated on lot No. 1207, subd. 79, 80 and 81, St. James Ward, No. 893 St. André street;

To allow Mr. Amédée Charbonneau to receive, store and sell wood on lot No. 7, subd. 713, 714 and 715, St. Denis Ward, No. 2913 St. Denis street;

To allow Mr. L. St-Jean to erect an automobile repair shop on lot No. p. 632, St. George Ward, Lagauchetière street;

To allow Mr. Stanislas Léveillé to erect a blacksmith shop on lot No. 11, subd. 1170 and 1168, Laurier Ward, No. 2916 St. Lawrence Boulevard.

13.—Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings, informing the Board that the tenants of the undermentioned properties have been notified to quit their lodging on the 1st of May next, and recommending that the necessary measures be taken in order that said houses may be demolished early in May.

Resolved: That instructions be given to the Purchasing and Sales Agent to sell by auction the materials of the following buildings, to wit:

- 1° Property of Carson et al., Mountain street, 1 lodging;
- 2° Jos. Perrier, Mountain street, 3 lodgings;
- 3° P. Langlois, Mountain street, 4 lodgings;
- 4° M. G. Marshall, Mountain street, 2 lodgings;
- 5° Taranto Estate, St. Louis street (Champ de Mars), 23 lodgings;
- 6° C. R. Grothé, St. André street, 2 lodgings;
- 7° Dumont street property.

It was also

Resolved: That the Superintendent of Municipal Buildings be authorized to let, on the best possible terms, the lodgings of the Massicotte and Trudeau property, Palace street, for another year, from the 1st May next.

14.—Submitted a report from the Chief City Engineer, informing the Board that the sewer which was to be laid in Pine avenue between University and Redpath streets, is not necessary, and, therefore, the sum of \$27,700 voted for said purpose can be returned to the Treasury.

Resolved: Accordingly.